

Actualité



Chèque énergie 2025 : vérifiez votre éligibilité

Révision des critères d'attribution du chèque énergie 2025 en raison de la suppression de la taxe d'habitation

En raison de la suppression de la taxe d'habitation, les modalités d'attribution du chèque énergie ont été revues. Désormais, l'attribution repose sur ces deux éléments :

- ✓ le numéro de Point De Livraison (PDL) d'électricité du logement ;
- ✓ les revenus du foyer fiscal du titulaire du contrat de fourniture d'électricité

La liste des bénéficiaires est établie par croisement des fichiers de données entre la Direction générale des finances publiques (DGFiP), les gestionnaires de réseaux publics de distribution d'électricité (GRD) et les fournisseurs d'électricité.

Ce dispositif permet une attribution automatique du chèque énergie à une partie des foyers éligibles. Les personnes non identifiées doivent se faire connaître auprès du [service chèque énergie](#).

Comment obtenir son chèque énergie ?

- ✓ **Pour les personnes identifiées comme bénéficiaires**

Les chèques énergie 2025 sont envoyés en novembre 2025 aux personnes identifiées. Elles recevront un message (mail ou sms) pour les avertir.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le [calendrier d'envoi des chèques énergie 2025](#).

Le chèque énergie 2025 étant envoyé tardivement (novembre au lieu d'avril les années précédentes), il sera valide jusqu'au 31 mars 2027.



Pour les personnes non identifiées comme bénéficiaires

Les personnes qui ne recevront pas de chèque énergie et pensent être éligibles compte tenu de leurs revenus doivent déposer une demande sur le site officiel chequeenergie.gouv.fr du 15 octobre 2025 au 28 février 2026.

La plafond d'éligibilité est de 11 000 euros pour le revenu fiscal de référence pour une personne seule (barème détaillé sur la fiche « [chèque énergie](#) »).

ATTENTION : Les campagnes de versement du chèque énergie peuvent donner lieu à des tentatives de **phishing**.

Il est important de rappeler que l'administration ne demande jamais de coordonnées bancaires

Le service e-Chèque énergie : une option dématérialisée

Depuis juillet 2025, le site officiel du chèque énergie propose de nouvelles fonctionnalités, dont la possibilité de recevoir le chèque au **format dématérialisé**.

Pour opter pour cette version numérique dès l'envoi de novembre, il suffit d'**activer le service e-chèque énergie** avant le **19 octobre 2025**, depuis son **espace personnel** en ligne.

Le e-chèque énergie affiche directement le **montant de l'aide** dans l'espace bénéficiaire et peut être **utilisé en plusieurs fois** auprès de différents fournisseurs d'énergie, offrant ainsi une gestion plus simple et plus souple du dispositif.

Pour vérifier votre éligibilité et déposer votre demande, rendez-vous sur le site officiel du chèque énergie : Accéder à chequeenergie.gouv.fr

Pour en savoir plus sur le chèque énergie :

- > Je lis l'actualité du ministère en charge de l'énergie : [Comment bénéficier du chèque énergie ?](#)
- > Je consulte la fiche « [chèque énergie](#) ».
- > J'appelle le n° vert 0 805 204 805 (service et appel gratuit) ou je consulte le site chequeenergie.gouv.fr
- > Je consulte :
 - l'[article 173](#) de la loi de finances pour 2025
 - les [articles L124-1 et suivants](#) et les [articles R1241-1 et suivants](#) du code de l'énergie



Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :

Je consulte le site internet www.energie-info.fr ou je contacte le

0 800 112 212

Service & appel gratuits